Service public

***Fédération syndicale SUD***
Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne
tél. 021 / 351 22 50
e-mail info@sud-vd.ch
site www.sud-vd.ch

Assemblée générale de SUD – 17.11.2026

# Résolution

Réuni·e·s en Assemblée générale, les adhérent·e·s de la Fédération syndicale SUD ont débattu et décidé au vu de la situation à laquelle le mouvement des travailleurs·euses de la fonction publique et des secteurs subventionnés est confronté. Le fait que le Conseil d'Etat ait cédé sur la question des mécanismes salariaux (indexation et annuités) a été analysé et évalué comme une avancée de notre mobilisation, à partir du rapport de force atteint en automne-hiver 2025. Incontestablement, celui-ci s'est consolidé en faveur du mouvement des travailleurs·euses et l'employeur public-subventionneur a reculé pour éviter une confrontation d'envergure. Considérant la mobilisation en cours et son contexte :

Une telle avancée, toutefois, doit être évaluée également au regard de l'intensité et de l'envergure de l'offensive contre les services publics à laquelle nous devons faire face. Le Conseil d'Etat persiste dans sa volonté de couper plus de 300 millions pour le budget 2027 et de maintenir des mesures qui attaquent l'outil de travail « service public » et les conditions de travail de celui-ci ainsi que les prestations.

La saisine de l'Organe de conciliation et d'arbitrage a certes permis de faire reconnaître le conflit en cours, rendant du coup la grève licite et légale. Ainsi, tous les moyens de lutte sont aux mains du mouvement des travailleurs·euses pour faire monter sa mobilisation.

Néanmoins, l'AG prend note que la portée de la décision de l'Organe de conciliation et d'arbitrage est remise en cause par l'employeur public. En effet, celui-ci soutient désormais que la reconnaissance du conflit par l'Organe ne suffit plus à donner pleinement la licéité et la légalité à la grève. En même temps, il remet en cause la réalisation de tous les autres éléments qui, du point de vue juridique et institutionnel, rendent la grève légale et licite. La situation ainsi créée est extrêmement grave. Il y a une attaque décisive en cours contre le droit de grève qui implique une réponse juridique, institutionnelle mais aussi de mobilisation. L'issue de cette bataille sera décisive pour configurer la confrontation dans la période qui vient.

Considérant également la mobilisation de la jeunesse étudiante, scolarisée et en apprentissage, l'AG se félicite de ce mouvement et de sa convergence avec le mouvement syndical du service public, étatique et subventionné. La lutte contre l'austérité s'en trouve ainsi renforcée.

Dans la période qui s'ouvre, l'AG souligne l'importance de quatre éléments qui doivent s'unifier pour nous donner davantage de puissance et pour consolider le rapport de force :

1) Renforcer à la base, sur les lieux de travail, les capacités de mobilisation et de lutte ;

2) Maintenir et renforcer, dans toute la mesure du possible, le front commun syndical pour accroître notre capacité de lutte et de confrontation avec l'employeur-subventionneur public ;

3) Construire systématiquement des ponts et des convergences entre mouvement de la jeunesse, mouvements sociaux (comme par exemple le CLAP) et mouvement des travailleurs·euses du service public (fonction publique et secteurs subventionnés) ;

4) Poursuivre la confrontation avec la politique d'austérité radicalisée, la contenir et la vaincre, en tenant compte de la phase que nous traversons, avec l'enjeu pour le Conseil d'Etat et son bloc politique de forcer l'équilibre budgétaire pour 2030. Mettre également au premier plan la défense du droit de grève, des libertés syndicales et des droits fondamentaux.

L'AG souligne donc le caractère de mobilisation prolongée que nous devons soutenir pour cette année et, par la suite, jusqu'en 2030, avec les objectifs de vaincre la politique d'austérité mais aussi de défendre les droits démocratiques et de garantir notamment les droits d'association libre et de grève.

Dans notre lutte, le service public comme bien commun tient une place centrale.